005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022



Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance »

RAPPORT D'ACTIVITÉ CONTRAT CONCESSIF LIÉ AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET A SON EXPLOITATION



RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2021

Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance »
Société Anonyme à Capitaux Publics
Au capital de 219 843,09 euros
Sième capital 27 Poute des Maisons Planches

Siège social : 27 Route des Maisons Blanches

RCS GAP n °818 085 920

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

Introduction Générale

La SPL « Eau Services Haute Durance » est entrée dans sa sixième année d'activité.

Pour rappel la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 a créé les Sociétés Publiques Locales. Ces dernières forment, avec les sociétés d'économie mixte, les entreprises publiques locales. Il s'agit de structures de type sociétés anonymes régies à la fois par le code de commerce et par le code général des collectivités territoriales. La particularité des Sociétés Publiques Locales est que leur actionnariat est intégralement public et que les collectivités territoriales actionnaires peuvent passer des contrats « in house » sans mise en concurrence, à condition que la collectivité exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses services sur la société publique locale. Le critère du contrôle analogue est rempli lorsqu'il y a une participation suffisante au capital social de la SPL Il convient également que l'essentiel de l'activité de la S.P.L. soit réalisé pour le compte des actionnaires. Se faisant, l'autorité délégante participe au contrôle de la gestion de la SPL ESHD par sa présence au Conseil d'Administration de ESHD qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Depuis sa constitution, la SPL ESHD a eu comme priorité de garantir la bonne gestion ainsi que le développement du service public de l'eau potable qui lui a été confié en premier lieu par la commune de Briançon via un contrat concessif signé le 16 décembre 2015.

Un contrat concessif avec la commune Villard Saint Pancrace a été signé le 26 mars 2019.

De par ses 14,3% de part de capital à la SPL ESHD, la commune de Villard Saint Pancrace est représentée par 2 administrateurs sur les 16 existants.

L'année 2021 constitue la troisième année d'exploitation du service public de l'eau potable de la commune de Villard Saint Pancrace et la deuxième année pleine d'exploitation.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

Table des matières

I – RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA SPL E.S.H.D	4
II PRESENTATION GENERALE DE L'ANNÉE 2020	6
II.1 Principaux évènements sur l'exploitation du service	6
II.2 Programme travaux de l'année 2020	
III PATRIMOINE DU SERVICE DE L'EAU DE VILLARD SAINT PA IV ASPECTS FINANCIERS DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE L'EAI	
IV.1 Facturation des abonnés	
IV.2 Prix de l'eau	
IV.2 Recettes du service	
IV.3 Charges du service	
IV.4 Montant des investissements	
IV.5 Emprunts de Eau S.H.D.	
V LA QUALITE DU SERVICE	
V.1 Qualité de l'eau	
V.2 Traitement de l'eau	
V.3 Interventions sur le réseau d'eau potable	
V.4 Rendement du réseau et volumes	19
V.5 Satisfaction des abonnés	19
ANNEXES	20
INTERVENTIONS RESEAU REALISEES	_
Réseau neuf (extension)	
Réseau renouvelé / renforcé	
Branchements neufs créés	
Branchements renouvelés ou mis en conformité	
Interventions d'entretien et réparation sur réseau	20
INVENTAIRE DITRESEATIREVISE A EIN 2020	Frreur I Signet non défini

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

I – RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA SPL E.S.H.D.

I.1 Une Société Anonyme à Conseil d'Administration

Conformément à l'article L.225-17 du Code de Commerce, « la société anonyme est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins ». Les statuts fixent le nombre maximum des membres du conseil, qui ne peut dépasser dix-huit. L'année 2021 le Conseil d'Administration de la SPL ESHD était composé de seize (16) administrateurs, tous élus d'une commune ou d'un établissement public actionnaire de E.S.H.D.

Cette année 2021, du fait de l'entrée de 2 nouvelles communes actionnaires que sont Montgenèvre et Villar d'Arène, les statuts ont été révisés et ont revu la représentativité pour permettre de maintenir 16 administrateurs tout en favorisant au plus le contrôle analogue. De ce fait une Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires (au nombre de 6 membres) a été créé le 20/12/2021 qui possède 3 sièges au conseil d'administration (1 siège de plus concédé par Briançon, actionnaire majoritaire à 70% à fin 2021).

- Composition du Conseil d'Administration du 1er janvier au 31 décembre 2021

Mr Arnaud MURGIA, Président du Conseil d'Administration

Mr Jean-Marc CHIAPPONI, Vice-président du Conseil d'Administration

Mme **Estelle ARNAUD**, Administratrice de la commune de Puy Saint André **jusqu'au 20/12/2021**, puis Administratrice de l'Assemblée spéciale

Mur **Roger BLANC**, Administrateur de la commune de Névache **jusqu'au 20/12/2021**, puis Administrateur de l'Assemblée spéciale

Mme Corinne CHANFRAY, Administratrice de la commune de Briançon

Mr Nicolas COULOM, Administrateur de la commune de Villard Saint Pancrace

Mr **Christian FERRUS**, Administrateur de la Commune de Briançon

Mr **Sébastien FINE**, Administrateur de la commune de Villard Saint Pancrace,

Mr **Alexandre GOUEL**, Administrateur de la commune du Monêtier-les-Bains

Mr Roland JACOB, Administrateur de la commune de La Grave jusqu'au 20/12/2021, puis Censeur, membre représentant la Commune de La Grave à l'Assemblée Spéciale

Mr **Christian JULLIEN**, Administrateur de la Commune de Briançon

Mr **Christophe OSTI**, Administrateur de la Commune de Briançon

Mr **Éric PEYTHIEU**, Administrateur de la Commune de Briançon

Mme **Aurélie POYAU**, Administratrice de la commune de Briançon

Mr René MICHEL, Administrateur de la Commune de Briançon jusqu'au 19/05/2021

Mme Michèle SKRIPNIKOFF, Administratrice de la commune de Briançon

Mme Maryse XAUSA, Administratrice de la commune de Briançon à compter du 19/05/2021

Mr Olivier FONS, Censeur de la Commune de Villar d'Arène à compter du 20/12/2021

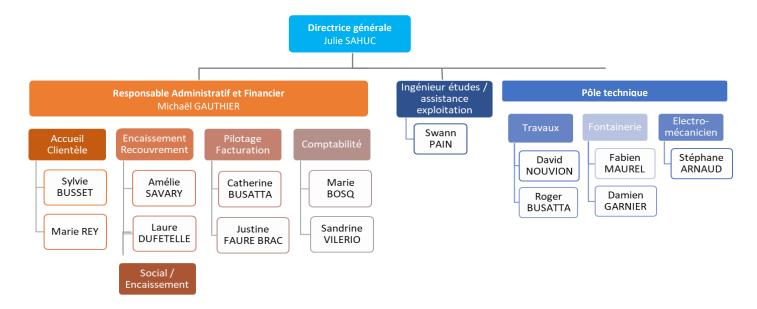
Mr **Guy HERMITTE**, Administrateur de l'Assemblée spéciale, Président de l'Assemblée Spéciale, membre représentant la Commune de Montgenèvre à l'Assemblée Spéciale **à compter du 20/12/2021**

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

1.2 Une société structurée en différents pôles

Au début du contrat concessif en 2016 la SPL ESHD comptait 17 salariés à temps complet. Elle a connu un accroissement important de sa taille, notamment afin de réaliser de nombreux investissements concessifs et autres prestations de travaux pour atteindre un maximum en Au début du contrat concessif en 2016 la SPL ESHD comptait 17 salariés à temps complet. Elle a connu un accroissement important de sa taille, notamment afin de réaliser de nombreux investissements concessifs et autres prestations de travaux pour atteindre un maximum en 2019 avec 27 salariés aussi en prévision de la reprise de l'assainissement collectif du territoire de la CCB. Cette dernière opération n'ayant pas eu lieu suite à jugement du Tribunal début 2020, l'effectif a été réduit pour se restreindre qu'à ses engagements contractuels concessifs et prestations avec ses actionnaires.

Le fonctionnement reste réparti entre un pôle direction (D.G. et R.A.F.), un pôle administratif de 9 personnes et un pôle technique de 6 personnes.



Effectif SPL ESHD à fin 2021 : 16 salariés plein temps

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

I.3 Evolution du capital social

Montgenèvre et Villar d'Arène sont rentré au capital en 2021 par cession d'actions de Briançon (sans prime d'émission).

Une recapitalisation a été réalisée en 2021, faisant évoluer le capital social de 77 228,25 € à 219 843,09 €. Celui-ci est dorénavant divisé en 427 actions d'une valeur de 514,86 € chacune.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL ET REPARTITION DES SIEGES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

		nombre d'actions détenues	valeur du capital social détenu	% capital détenu		Nombre d'adminis- trateur	% représentation en CA
	Briançon	300	154 456,50 €	70,3%		9	56,2%
	Villar St Pancrace	61	31 406,16 €	14,3%		2	12,5%
	Communauté de Communes du Briançonnais	24	12 356,52 €	5,6%		1	6,2%
	Le Monêtier-les-Bains	12	6 178,26 €	2,8%		1	6,2%
4.	Puy-St-André	6	3 089,13 €	1,4%		1	
olée	Névache	6	3 089,13 €	1,4%		1	
l m	La Grave	6	3 089,13 €	1,4%	7,0%	0	18,9%
Assemblée	Villar d'Arène	6	3 089,13 €	1,4%		0	
_	Montgenèvre	6	3 089,13 €	1,4%		1	
		427	219 843,09 €	100%		16	100%

1.4 Réunion mensuelle de pilotage avec l'autorité délégante

Suite à la mise en place du contrat concessif avec la commune de Villard Saint Pancrace le 1^{er} avril 2019, des réunions de suivi ont été instaurées avec la commune.

Avec l'arrivée début 2021 de la nouvelle Directrice Générale et au vu des enjeux importants de rétablissement de l'équilibre financier de la société, des réunions mensuelles entre la commune et la SPL ESHD ont été mise en place à visée de contrôle analogue des autorités délégantes de la gestion quotidienne de l'exécution du contrat concessif de l'eau potable.

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancée des projets, faire remonter les différents événements et proposer des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.

II PRESENTATION GENERALE DE L'ANNÉE 2020

II.1 Principaux évènements sur l'exploitation du service

Organisation du service

Gestion de la Pandémie Covid-19

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

La suite de la pandémie mondiale de COVID-19 de 2020, a eu en 2021 un impact financier très limité et limité sur l'organisation du fait de l'application de consignes de télétravail lorsque possible de sorte à limiter les contacts aux périodes les plus critiques. Pour autant 75% du personnel a contracté le virus avec chacun 1 semaine isolement se traduisant en perte de productivité et en stress accru pour l'équipe privée de ressource à des moments charnières.

• Redimensionnement des effectifs

Suite à l'annulation en 2020 de la reprise par la SPL de la gestion de l'assainissement collectif sur le périmètre communautaire, pour se redimensionner sur la base des engagements contractuels existants 7 salariés ont physiquement quitté l'entreprise.

Fin 2021, suite à une altercation, 2 salariés du pôle technique ont guitté l'entreprise.

L'effectif de fin 2021 est au-delà de la cible de réduction d'effectif envisagée, mais une réorganisation du pôle technique a évité temporairement de réembaucher en ces temps de redressement financier et en l'absence alors de contrats signés de prêts de financement pour l'activité future.

Amélioration de la qualité du service aux abonnés

La priorité 2021 a été donnée à la résolution des problèmes de fond faisant parfois jusqu'à l'objet de contentieux avec les abonnés.

Fin 2021, une agence en ligne a été mise en service, permettant aux abonnés d'accéder aux informations de facture, consommation, et de bénéficier d'un accès facile et moderne à la gestion de leurs modes de règlement.

Gros accroissement de l'activité de facturation et mise en place de nouveaux outils

La SPL ESHD facturait déjà les Communes de Briançon et Villard-St-Pancrace avec une facture unique pour l'eau et l'assainissement, et 3 autres Communes actionnaires pour uniquement l'eau.

Appliquant les accords CCB-SUEZ établis au travers de l'avenant n°2 du contrat de DSP de l'assainissement, la SPL a pris en charge en cours d'année 2021 la facturation de l'assainissement étendue aux 13 Communes du territoire Briançonnais.

A cette occasion, les Communes de Villar d'Arène et Montgenèvre ont rejoint la SPL ESHD et lui ont confié la facturation de l'eau potable en remplacement de SUEZ.

C'est ainsi l'intégration de nouvelles bases de données de 8 Communes et réalisé une véritable migration de son système de facturation pour permettre d'intégrer les particularités de facturation changeantes suivant les Communes et celles de l'assainissement.

Pour faciliter et orienter l'activité du pôle administratif vers de la valeur ajoutée, l'éditique a été sous-traité. Un développement et traitement par les équipes a été nécessaire également.

L'accroissement de charge de travail du pôle administratif de par le développement, la mise en place et l'augmentation de 40% de production de facture a pu être absorbé par l'équipe administrative redimensionnée avec seulement un renfort partiel à mi-année, au prix d'efforts collectifs et de rationalisation des pratiques.

La mutualisation des outils que propose la SPL pour le territoire prend tout son sens dans cette évolution notable de l'activité qui a nécessité une grosse réadaptation d'organisation des processus et du personnel administratif, et nécessité de faire évoluer les outils de la SPL.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

Póduction dos fuitos

Des campagnes de recherche de fuite, de nombreuses fuites devenues apparentes en cours d'année et la priorisation des actions de travaux a permis de réduire de gagner 6% de rendement de réseau soit l'équivalent d'environ 130 000 m3 sur l'année.

Rétablissement d'un équilibre financier contractuel

Un gros travail de remise à plat de l'équilibre du contrat concessif de Briançon et du bilan prévisionnel à horizon 2035 a été réalisé en 2021 pour rétablir un équilibre financier et testant plusieurs scénarios.

En cohérence avec la capacité d'investissement réduite de la SPL « Eau S.H.D. », et la non-revalorisation du prix de l'eau, en priorité 2021 le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) contractuel de Briançon a été révisé à la baisse de 10 M€.

L'équilibrage économique du contrat de Villard Saint Pancrace qui prévoit un PPI de 1,3 M€, n'a pour le moment pas été remis à plat.

Mise en location de locaux

Dans une même logique de rééquilibrage financier, du fait de la réduction de personnel, des bureaux étaient inoccupés. De ce fait, 3 bureaux ont été loués à la CCB.

Il reste un potentiel de mise en location d'encore 1 ou 2 bureaux.

Mécénat

Aucun programme de mécénat n'a été activé en 2021 compte tenu de la situation économique de la société.

Pour rappel, le mécénat concerne les associations des communes actionnaires ayant pour activité principale le développement des activités sociales, culturelles ou sportives au niveau local. L'objectif du mécénat est de permettre un développement de la vie associative sur le territoire des communes actionnaires, améliorer l'image de la SPL ESHD et de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements alloués à l'opération.

Maintien du chèque solidarité eau.

Le chèque solidarité eau pour Villard Saint Pancrace a été mis en place en 2020 mais n'a été sollicité que par une seule personne. En 2021, il a été maintenu mais compte tenu du contexte économique de la société son montant a été ajusté à 800 € (soit 0,8% du facturé).

Ce mécanisme permet d'aider les briançonnais en difficulté en leur accordant une réduction de leur facture d'eau potable qui prend la forme d'un chèque délivré par le CCAS.

Préparation à l'investissement principal du contrat concessif avec le renouvellement du réservoir de Sagnes-Brochet

La maitrise d'œuvre a été lancée en 2019 avec les études avant-projet. 2021 a été l'année d'engagement des études géotechniques et relevés topographiques pour passer à la phase étude PRO avant consultation de travaux. Ceux-ci, initialement prévu d'être lancés en 2021, ont été décalés en 2022 pour que l'opération puisse faire partie du plan de revitalisation en zone

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

rurale de l'Agence de l'Eau élabelé en 2021 avec aussi d'autres communes du territoires briançonnais, permettant ainsi d'accéder à des subventions exceptionnelles.

En effet, avec une DSP en contrat concessif, les investissements établis au PPI ne peuvent normalement pas faire l'objet de subventions car ils sont déjà financés par le contrat supposé à l'équilibre avec les recettes provenant de la facture d'eau.

Le renouvellement de réseau et de compteurs a été freiné en 2021 compte tenu de l'avancement déjà supérieur au budget annuel en 2019 et 2020 et de la priorisation donnée à l'ouvrage à construire constituant 50% du PPI.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

III PATRIMOINE DU SERVICE DE L'EAU DE VILLARD SAINT PANCRACE

III.1 Présentation du réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Villard Saint Pancrace est constitué de **18 131 mètres** linéaires à fin 2021. Pour un patrimoine estimé à 8 983 306 €.

Une délibération au CA du 20/12/2021 a permis de revaloriser la valeur patrimoniale du réseau de 4 rues oubliées à l'inventaire du 4/02/2020.

Le réseau a été construit dans les années 1950 et rénové pendant les années 1990, d'où le fait qu'il soit très majoritairement récent.

	Réseau ancien (> 30 ans)	Réseau récent (6 à 30 ans)	Réseau neuf (< 5 ans)	Total
2019	4 552	13 325	192	18 131
2021	4 552	13 325	224	18 163
Répartition fin 2021	25%	73%	1%	

Détail du réseau en 2019 et évolution depuis l'année 2016

87% des canalisations sont en fonte. Quelques canalisations sont en PEHD et en PVC (dont le réseau du Chalet des Ayes uniquement en PVC).

Le diamètre des canalisations et type de matériau se reparti de la manière suivante :

	Matériaux				
	FONTE	PEHD	PVC	Total	
DN	ml	ml	ml	général	
60	3860	335	174	4 369	24%
80	2029			2 029	11%
90			270	270	1%
100	1583			1 583	9%
110		218	822	1 040	6%
125	2267	601		2 868	16%
150	1498			1 498	8%
200	4506			4 506	25%
Total	15743	1154	1266	18 163	
	87%	6%	7%		

Répartition des diamètres et matériaux

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

III.2 Présentation des ouvrages

Les ouvrages et les réseaux de la Commune de Villard Saint Pancrace ont été construits dans les années 1950. La Commune a entrepris de moderniser et de rénover ses ouvrages et son réseau à la fin des années 1980 et pendant les années 1990.

Les captages sont les ouvrages affectés au prélèvement de l'eau potable par l'exploitant du réseau d'eau potable. Le captage peut être en surface ou en sous-sol.

La commune de Villard-Saint-Pancrace bénéficie de 2 captages :

- la source de Roger Gafouille
- la source des Ayes-Barnéoud

Les 2 captages sont en sous-sol.

Le captage de Roger Gafouille est le plus récent. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation date de 2012 mais il est exploité depuis les années 1990. Le captage est en bon état et mis en conformité. Le débit de production est relativement faible en période d'étiage à 1,1 l/s.

Le captage des Ayes-Barnéoud est le plus ancien et constitue la source principale alimentant la commune. Son arrêté préfectoral d'exploitation date de 1988. Le captage est dans un état correct et le plus faible débit d'étiage mesuré est de 12,3 l/s.

Il alimente notamment en eau potable le chef-lieu de Villard Saint Pancrace et les chalets d'altitude des Ayes, et ne peut être exploité que pendant une période d'environ 6 mois comprise entre mai et octobre. Ce captage est accessible difficilement par un sentier piéton ce qui restreint la capacité d'intervention sur l'ouvrage et les conduites.

De plus, il n'y a pas de capteur anti-intrusion car il n'y a pas d'électricité sur site ni de réseau téléphonique GSM accessible quel que soit l'opérateur. Un comptage de l'eau allant vers le village des Ayes et un vers la distribution ville est effectué au niveau du répartiteur.

Les réservoirs d'eau potable sont des ouvrages destinés à stocker et traiter l'eau potable avant sa distribution. Ils permettent de bénéficier d'une réserve d'eau en cas de rupture de canalisation. Les réservoirs peuvent également être utilisés dans le cadre de la défense incendie, mais une capacité de 120 m² est requise (Circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951).

La Commune de Villard Saint Pancrace compte 3 réservoirs de capacité totale cumulée de 458 m3, 1 seul des réservoirs sert à la défense incendie.

L'accès à Roger Gafouille doit emprunter la route militaire de « la croix de Bretagne » pour accéder au réservoir de Rocher Gafouille nécessitant une autorisation. L'intégralité des réservoirs de la commune de Villard Saint Pancrace bénéficie d'un système de télésurveillance et une alarme anti-intrusion.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

Nom du réservoir	Année de construction	Alimentation	Distribution	Type de traitement post réservoir	Capacité eau potable	Capacité défense incendie	Capacité totale	Etat général
Rocher Gafouille	1990	Captage Roger Gafouille	Croix de Bretagne	UV	188 m³	120 m³	308 m³	Bon
Sagne Brochet 1	Années	Captage des	Chef-Lieu	UV	100 m³	0 m³	100 m³	Ancien GC en mauvais état
Sagne Brochet 2	1950	Ayes- Barnéoud		UV	50 m³	0 m³	50 m³	Ancien GC en mauvais état
	•	I.	I.		338 m ³	120 m ³	458 m ³	

Tableau récapitulatif des réservoirs avec leurs capacités de stockage

Autres ouvrages :

Le service de l'eau potable est équipé d'un ouvrage de type *brise-charge*, installé au lieu-dit du Lauzin.

Un trop plein d'eau permanant au niveau de ce brise-charge situé bien en aval du captage des Ayes, fait que l'on considère le volume prélevé de la source des Ayes allant vers le village au niveau du débitmètre placé au brise charge.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

IV ASPECTS FINANCIERS DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE L'EAU

IV.1 Facturation des abonnés

La facturation des abonnés du service de l'eau de la commune de Briançon est réalisée par les équipes de la SPL ESHD avec le logiciel Wat.erp développé par la Société Méditerranéenne d'Etudes et d'Informatique (SOMEI). Le logiciel utilisé par ESHD est spécialement développé et paramétré pour répondre au besoins et attentes du service de l'eau de notre territoire (interface avec le logiciel comptabilité, interface avec les compteurs et la relève, développement d'une solution dématérialisé). Le déploiement de cette solution informatique innovante, de dernière génération, nécessite des moyens techniques et humains importants afin d'assurer la bonne migration des données, le développement de la solution informatique et la réalisation des nombreuses interfaces.

La SPL ESHD assure aujourd'hui la facturation du service de l'eau potable de Briançon, Villard Saint Pancrace, Névache, Monêtier-les-Bains, La Grave, Puy-Saint-André, Villar d'Arène et Montgenèvre.

IV.2 Prix du service de l'eau

Les factures d'eau des abonnés de Villard Saint Pancrace sont semestrielles conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

L'intégralité des coûts du service de l'eau est supportée par la facture d'eau.

Cette dernière comprend notamment :

- Une part « participation travaux sur réseau » destinée au financement des investissements patrimoniaux.
- Les redevances et taxes des différents organismes publics.

L'évolution du tarif de l'eau appliqué chaque année est fixé dans le contrat concessif :

+5%/an sur la part abonnement Indexation à l'indice SYNTEC du tarif de la part variable et Participation Travaux

NB : Contractuellement et réglementairement, la part « fixe » de la facture, ne pourra pas excéder 40% de la facture d'eau type pour 120 m3.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

Pour 2021, la décomposition de la de la tracture d'eau type de 120 m3 représentant l'équivalent de la consommation d'eau d'un ménage de 3 à 4 personnes pour un compteur de DN15 sur une année est la suivante :

	MOIS / M3	PU	Montant HT au 01/01/2021
Part délégataire			
Abonnement	12	0,9076	10,89
Consommation	120	1,3212	158,54
Préservation ressource (Agence de l'eau)	120	0,2061	24,73
Participation Travaux	12	1,5000	18,00
Organismes publics			
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,2800	33,60
TOTAL PART EAU de la facture			245,77 € HT
TVA		5,5%	13,52
TOTAL PART EAU de la facture			258,28 € TTC
Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3			2,05 €/m3

Prix de l'eau pour l'année 2021 pour un diamètre de compteur DN15 et 120 m3

Les prix de l'abonnement et de la participation aux travaux sur réseau sont proportionnels au diamètre du compteur.

La commune de Villard Saint Pancrace a 5 catégories d'usagers faisant varier les règles de facturation :

Domestique	Professionnel	Tourisme/	Intérêt Général	Exploitation
		Collectifs		agricole
X 1	X 1	X 1	X 0,5	X 1
1 Unité par	Tarif de base	Tarif de base	Tarif de base	Double
Logement avec	x 2	x nombre de	x 0,5	comptage :
tarif de base		logements	(bâtiments,	1 habitation
		existants dans	fontaines)	1 exploitation
		l'entité		

Pondérations de tarif selon la catégorie d'abonné

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

IV.2 Produits et charges du service

Les produits du service sont de 164 175 € et proviennent à 86% de la vente d'eau aux abonnés. Les charges du service sont de 150 968 € et sont constitués notamment de :

- 65 k€ de frais de personnel
- 49 k€ de frais d'exploitation
- 8 k€ de redevance prélèvement Agence de l'Eau

IV.4 Investissements – programme de travaux de l'année 2021

Le Conseil d'Administration du 25/06/2021 a fixé le montant des investissements sur Briançon et Villard Saint Pancrace pour la période 2021-2025, avec le détail suivant pour l'année 2021 concernant Villard St Pancrace :

Investissements	Coût prévu	Financement prévu	Réalisé à fin 2021
Etudes préalables pour le renouvellement du réservoir de Sagnes-Brochet à Villard St Pancrace (géotechnique, Permis construire, Etudes, MOE)	39 k€	Emprunt	Réalisé partiellement (immobilisation en cours)
TOTAL TRAVAUX VILLARD ST PANCRACE 2021	39 k€		5 k€ engagé 0 Emprunts

Les montants investis pour l'année 2021 sur Villard Saint Pancrace sont de **8 139.81 € H.T.** ce montant se décompose avec la répartition suivante H.T. selon le type d'investissement :

Montants utilisés :	Ouvrages	Canalisations	Compteurs	ITR	Autres	TOTAL VSP
Actifs	NEANT	NEANT	1750.00€	NEANT	NEANT	1 750.00 €
En cours	NEANT	NEANT	NEANT	121.17€	6 268.64 €	6 389.81 €

Répartition des montants utilisés pour les investissements – base comptabilité

Les investissements activés de 2021 correspondent à du renouvellement de parc compteur.

Les immobilisations, en cohérence avec la situation financière de la SPL, sont très réduites le temps de mettre en place des solutions de financement des investissements à réaliser.

Les investissement 2021 ayant été très réduits, ils ont pu être réalisé en autofinancement sans alourdir de dette.

Le montant contractuel maximum des investissements prévus sur 20 ans de contrat est de 1 300 000 € HT.

Le total des Investissements réalisés depuis le démarrage du contrat s'élève à 249 k€ soit 19% du PPI à l'avancée de 13% du contrat.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

IV.5 Emprunts de Eau S.H.D

Aucun emprunt concernant spécifiquement Villard Saint Pancrace n'a été contracté depuis le début du contrat.

Cependant, des emprunts préalables ont été pris notamment pour renforcer les outils de la structure SPL ESHD dont bénéficie Villard Saint Pancrace. Les emprunts en ce sens s'élèvent à 1,233 M€ dont 888 k€ d'échéances restantes à fin 2021. Les intérêts de ses emprunts ne sont pas imputés dans le compte de résultat de ce contrat.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

V LA QUALITE DU SERVICE

V.1 Qualité de l'eau

L'eau consommée bénéficie de contrôles réguliers. Ces contrôles sont réalisés au niveau des six (6) unités de distribution d'eau potable de la commune de Briançon. Ces contrôles réguliers sont réalisés par le laboratoire CARSO mandaté par l'Agence Régional de la Santé.

Au cours de l'année 2021, 17 contrôles ont été effectués sur l'indice bactériologique. Aucune analyse s'est révélée non conforme soit un taux de conformité égal à 100 % sur l'ensemble du réseau, traduisant l'excellente qualité bactériologique de l'eau délivrée, qu'elle soit due à sa qualité initiale ou au bon fonctionnement de la désinfection appliquée.

Secteur	Nb d'analyses	Nb de non conformités	% de conformités
Chef-lieu	11	0	100 %
Croix de Bretagne	3	0	100 %
Les Ayes	3	0	100 %

Analyses bactériologiques par secteur de Villard St Pancrace

D'autres analyses de qualité physico-chimique de l'eau desservie ont aussi été réalisés en 2021 dont les principales surveillées :

Analyse	Nb d'analyse	Nb de non	% de
	Physico-chimique	conformités	conformités
Dureté	5	Sans objet	Sans objet
Nitrates	7	0	100 %
Fluor	1	0	100 %
Pesticides	1	0	100 %

Analyses physico-chimiques principales de Villard St Pancrace réalisées par l'ARS

L'eau desservie est globalement d'excellente qualité physico-chimique naturellement, plutôt peu calcaire pour la ressource provenant des Ayes et très calcaire pour celle provenant de la Croix de bretagne, le mélange au chef-lieu donnant une eau calcaire.

V.2 Traitement de l'eau

L'eau distribuée par la Commune de Villard Saint Pancrace à ses habitants bénéficie d'un seul type de traitement retenu : la désinfection physique de l'eau¹. Ce traitement est réalisé au moyen d'une lumière type ultraviolet (U.V.).

La désinfection de l'eau est assurée sur 2 des 3 unités de distribution d'eau et cela depuis 2006.

Nom de la Station	Type de traitement
Croix de Bretagne	Traitement U.V.
Chef-lieu	Traitement U.V.
Les Ayes	Pas de traitement

Détail des stations de traitement de l'eau

¹ L'objectif est de supprimer les microorganismes pathogènes, d'empêcher leur développement et leur reproduction.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

V.3 Interventions sur le réseau d'eau potable

Chaque années les équipes de E.S.H.D. sont amenés à réaliser des interventions sur le réseau afin de réparer, renforcer, améliorer, développer le réseau d'eau potable. Plusieurs centaines d'interventions sont réalisés pendant l'année.

Les interventions réalisées en 2020 ont été effectuées par deux équipes de terrains chacune composée d'un chef d'équipe, d'un fontainier/terrassier. Ces équipes ont été assistées par deux électromécaniciens, deux plombiers et une ingénieure étude. De plus, E.S.H.D. dispose d'un contrat de location d'engins avec chauffeurs afin de renforcer les équipes par un conducteur d'engins extérieur en cas de besoin. Les interventions bénéfices dès que nécessaire d'un traçage sur la voirie, d'une DICT, d'une ATU ainsi que de contrôles réguliers de la part de la direction.

E.S.H.D. rappelle que le service technique est mobilisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 grâce à son service d'astreinte qui mobilise en permanence un agent et un véhicule de service. Afin d'intervenir sur tous désordre, anomalies ou dégâts sur le réseau ou les ouvrages du service public de l'eau de Briançon.

L'activité 2021 de la SPL ESHD pour la commune de Villard Saint Pancrace se traduit à travers les indicateurs d'activité suivants* :

- 6 Branchements neufs
- 2 Renouvellement de branchements existants ou mis en conformité
- 3 Réparations / entretiens sur réseau dont 2 interventions sur fuite
- 0 ml de réseau neuf
- 0 ml de réseau renouvelé
- 19 compteurs renouvelés sur Villard St Pancrace (846 compteurs en parc)

Le nombre de compteurs restant à renouveler sur la durée du contrat est de 239, soit de manière indicative 13 par an.

Le détail des interventions par type est disponible en ANNEXE.

005-210501839-20221011-2022_118-DE Reçu le 14/10/2022

V.4 Rendement du réseau et volumes

	2020	2021	Evolution
VOLUMES PRELEVES = VOLUMES DISTRIBUES SORTIE RESERVOIRS en M3	215 095	233 587	9%
VOLUMES DISTRIBUES en M3 sortie réservoir	215 095	233 587	9%
VOLUMES DISTRIBUES en M3	122 260	114 669	-6%
VOLUMES VENDUS en M3	96 308	85 600	-11%
dont VOLUME CONSOMMES COMMUNE	47 463	28 878	-39%
détail Volumes Fontaines	24 969	18 385	-26%
VOLUMES ACHETES	0	0	
RENDEMENT DE RESEAU	56,84%	49,09%	-14%
NOMBRE D'ABONNES	849	860	1%

Pour l'Agence de l'Eau, le rendement cible minimum est de 68,46% suivant le calcul selon la loi Grenelle en dehors d'une zone de répartition des eaux. En-deçà de ce rendement, un plan d'action de réduction de fuite doit être mis en œuvre pour éviter la majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau sous 3 ans.

Le rendement de réseaux étant inférieur à la cible depuis plus de 3 ans, en 2020 la redevance avait été doublée. En 2021 un plan de réduction des fuites conforme à ce qu'attend l'Agence de l'Eau a été réalisé par la ESHD et évite le doublement de la redevance prélèvement pour 2021.

V.5 Satisfaction des abonnés

Sur les 861 abonnés à Villard St Pancrace à fin 2021, 16 réclamations émanant de 14 abonnés, dont 9 écrites, ont été traitées.

En dehors de toute coupure programmée ou nécessité de service, il n'y a eu aucune rupture de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du périmètre alimenté.



INTERVENTIONS RESEAU REALISEES

Réseau neuf (extension)

Aucun

Réseau renouvelé / renforcé

Aucun

Branchements neufs créés

Nom abonné concerné	Adresse
SOCALP	La Mine de la Tour
BOREL Mélanie	Lotissement le Cochy
IGIER Kévin	Champrouet
LOETHAUD Olivier	5 Rue de la Callée
FAURE-BRAC Francis	Pré Ribois
SALVAIRE	rue Gatchelou

Branchements renouvelés ou mis en conformité

Type d'intervention	Nom abonné concerné	Adresse
Dévoiement du branchement d'eau potable suite rupture du branchement existant passant dans le terrain du voisin	OLLAGNIER Marguerite	20 Rue des pierres grosses
Remise en conformité limite propriété, pose 1 regard + paragel double	BRUNET	10 rue Gatchelou

Interventions d'entretien et réparation sur réseau

Type d'intervention	Adresse	Date de fin
Réparation de clôture des Ayes		09/2021
Réparation fuite sur branchement, clapet HS	Les Ayes, AYMARD Alain	27/07/2021
Réparation fuite sur branchement plomb	Rue de l'edelweiss	03/08/2021